



ALERTE COMMERCES

Un dispositif de prévention
créé pour **les commerçants** !

Alerte Commerces est un dispositif **gratuit d'alerte sms**, qui vous permet d'être prévenus, en temps réel, de délits commis dans d'autres commerces de votre quartier.

Mis en place entre les commerçants et les forces de l'ordre, Alerte Commerces participe à la prévention et à la sécurité des commerces.



Il repose sur un protocole entre l'État, la mairie de Nouméa, le syndicat des commerçants, Nouméa Centre Ville, la Police nationale et municipale et la CCI-NC.





ALERTE COMMERCES

Mode d'emploi

► COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous êtes victime d'un préjudice (vol, agression, faux billets...)
- Composez le **17** en priorité ou le **250 600** et relatez les faits
- Les forces de l'ordre analysent le préjudice et décident d'émettre ou non un **SMS** aux commerçants adhérents de la zone concernée pour les prévenir.

► COMMENT ADHÉRER ?

- 1 - Le commerçant signe le contrat d'adhésion au dispositif Alerte Commerces
- 2 - Il communique son numéro de téléphone portable à la CCI-NC
- 3 - Il appose le visuel Alerte Commerces dans son magasin

CONTACT :

CCI-NC 15 rue de Verdun - BP M3 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : 24 31 15

e-mail : alertecommerces@cci.nc

www.cci.nc

